

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 14 votants : 14
Date de convocation : 11/06/2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit juin à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Pierrick MARQUET, Yannis COIRAULT, Patrick DECEMME, Ludovic DEBENEST, Erwan BARILLOT, Jean-Louis CLISSON, Pierre GEORGES, Gérard RIBOT, Emilie NIVET, Estelle GREMILLON, Christian BARITAUD, Anthony HYPEAU, Franck PENIN

Absents : --

Secrétaire de séance : Estelle GREMILLON

Objet : Droit de préemption. Délibération n°1

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- AB104, AB105 propriétés d'Huguette AUCHER, Madeleine TONNELIER, Jeanine TONNELIER, Bernadette TONNELIER au Bourg
- AB340 propriété de Jacquelin PASCHER au Bourg
- E498, E499 propriété de David EVANS à Courbanay

Objet : Etude de devis. Délibération n°2

M. le Maire présente les devis pour le déblaiement :

- La société STPM a établi un devis à 1.22€ le mètre en cas de déblais sur le dépôt communal et 1.55€ le mètre en cas de déblais hors commune.

- SAS BARRÉ a établi un devis à 0.88€ le mètre en cas de déblais sur le dépôt communal et 1.15€ le mètre en cas de déblais hors commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter le devis de la SAS Barré

M. le Maire présente des devis pour l'achat un panneau sens interdit limitant la circulation à certaines heures, en période scolaire, devant l'école :

- La société Direct Signalétique pour un montant de 386.04€

- La société Signaux Girod pour un montant de 164.86€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société Signaux Girod.

Objet : Demande de subvention. Délibération n°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 30€ aux amicales des donneurs de sang de Sauzé Vaussais.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Objet : Dissolution du CCAS. Délibération n°4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- dissoudre le CCAS, le budget CCAS étant rattaché au budget de la commune depuis le 1 er janvier 2018.
- créer une commission d'action sociale composée des anciens membres du CCAS.

DÉLIBÉRATIONS	
Droit de préemption	1
Etude de devis	2
Demande de subvention	3
Dissolution du CCAS	4